

# Attac-Rhône

En partenariat avec la CGT, le SNUI, Bioforce, le CADR et l'AIDDC,  
avec le soutien de la **mairie du premier arrondissement de Lyon**

## La Ruée vers l'Eau L'eau : bien public ou proie du marché ?

Compte-rendu du  
débat public du  
Samedi 19 juin 1999 au  
Jardin des Chartreux - Lyon 1<sup>er</sup>

Avec la participation de :

**Marc VERICEL**, professeur de droit à St Etienne

**Raymond AVRILLIER**, élu vert (ADES) de Grenoble

**Thomas d'Aquin YAMEOGO**, technicien-hydrologue du Burkina Faso

**Kalidou DIALLO**, géographe sénégalais et spécialiste de l'eau en Afrique de l'Ouest

**Daniel FAUDRY**, économiste et spécialiste de l'environnement

**Jean-Luc CIPIERE**, attac-rhône

Débat animé par :

**Bernard GINISTY**, rédacteur en chef de Témoignage Chrétien

Et la collaboration artistique de :

**Doudou DIOP** (conteur-scénariste) et la **COMPAGNIE des ZONZONS** (théâtre de marionnettes)

# SOMMAIRE

A. L'état de l'eau .....	3
B. La marchandisation de l'eau .....	5
C. Le Contrat Mondial de l'Eau .....	11

## ANNEXES

- Contrôler les délégataires  
*par Hélène Crié, Décision Environnement, juillet/août 1999)*
- Un être humain sur trois manque d'eau potable :  
Quatre modèles de gestion  
*par Daniel Baudru et Bernard Maris, Le Monde diplomatique, Nov. 1997*  
Pour un contrat mondial  
*par Riccardo Petrella, Le Monde Diplomatique, Nov. 1997*
- La fuite en avant des géants de l'eau  
*article de Nathalie Bensahel paru dans Libération du 24/08/1999*
- Eau Secours et le réseau Aquarévolte  
*sur Internet*

## A. L'ETAT DE L'EAU

### Présentation d'informations diverses sur l'eau, sa répartition dans le monde, sa valeur...

L'eau est une ressource vitale, inégalement accessible.

Selon le rapport du PNUD de l'année 1997, **15 millions de personnes meurent chaque année par manque d'eau.**

Aujourd'hui, **1,4 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable sur la planète**

**L'eau n'est pas substituable.** Dans les processus vitaux, rien ne peut la remplacer.

Ce point invalide l'idée selon laquelle la loi du marché (loi de l'offre et de la demande) peut être le seul acteur de la répartition de l'eau sur la planète. En effet, le caractère "substituable" d'un bien est un caractère nécessaire pour que la loi du marché puisse exercer sa fonction régulatrice.

L'eau est une ressource inégalement répartie sur la terre. En Afrique ou au Moyen-Orient, les prélèvements possibles sans entamer le capital se situent sous le seuil de pénurie, qui est de 1000 m<sup>3</sup>/an.

**L'eau est une ressource finie.**

Entre 1970 et 1995, les capacités de prélèvements ont diminué de 37%. Les prélèvements croissent plus vite que les ressources ne se reconstituent. Parallèlement, le gaspillage de l'eau est clairement démontré. A titre d'exemple, l'agriculture gaspille 40% de l'eau qu'elle emploie.

**L'eau est une ressource vulnérable.**

Le fonctionnement moyen des sociétés "à l'occidentale" met chaque jour en danger les systèmes naturels de production d'eau potable. Les modifications majeures que nous faisons subir à notre environnement, sol, sous-sol, atmosphère, par le biais de l'utilisation intensive de produits chimiques, de l'absence de traitement de nos déchets industriels et domestiques, de la déforestation et autres, altèrent les caractéristiques de ces systèmes naturels. La conséquence est une baisse de la qualité de l'eau naturellement disponible.

### Intervention de Kalidou DIALLO

Kalidou Diallo s'exprime en évoquant les problèmes liés à l'eau en Afrique de l'Ouest. Un regroupement de 16 pays africains s'est réalisé pour aborder ces difficultés dans un esprit de collaboration internationale.

Les ressources en eau en Afrique de l'Ouest sont au nombre de trois :

- (i) Les eaux de pluie : la quantité de précipitations est en régression, 250 mm annuels en moyenne
- (ii) Les eaux de surface (cours d'eau)
- (iii) Les eaux souterraines (nappes)

L'insuffisance quantitative et qualitative des eaux de surface est telle que des forages sont

nécessaires pour exploiter les eaux souterraines. Ces forages nécessitent des fonds et des compétences technologiques globalement absentes du continent africain.

De puissantes institutions financières étrangères (F.M.I., Banque Mondiale, groupes financiers des pays européens...) ont procédé aux investissements nécessaires pour réaliser ces forages, en échange des contrats d'exploitation des services de l'eau (exploitation, distribution, assainissement) mais la qualité de l'eau extraite est insuffisante pour satisfaire les besoins vitaux (alimentation et hygiène). Les causes de cette mauvaise qualité sont : la pollution naturelle par déchets organiques et les rejets industriels.

Par ailleurs, certains contrats d'exploitation ne sont pas respectés par les groupes exploitants. A titre d'exemple, le groupe français en charge de la distribution de l'eau à Dakar (Sénégal), qui s'était engagé à fournir 35 litres d'eau par habitant et par jour n'a toujours pas respecté cet engagement. La fiabilité du service fait défaut, se traduisant par une distribution très inégale, au détriment des quartiers les plus populaires.

## **B. LA MARCHANDISATION DE L'EAU**

### **Trois interventions et un débat**

#### **1. Daniel FAUDRY aborde trois points :**

- (i) Les trois types de gestion des services d'eau et d'assainissement
- (ii) Le coût de l'eau
- (iii) Distribution de l'eau et loi du marché

#### **i) Les trois modes de gestion de l'eau sont :**

- la gestion locale, communale,
- la gestion privée,
- la gestion par un institut/institution nationale.

**Aucun des systèmes n'est parfait** ; la question est de savoir qui contrôle, qui régule et avec quels moyens. Des dysfonctionnements sont constatés dans les trois cas : pour la gestion locale ou par un institut, la gestion n'est pas optimisée, avec beaucoup de gaspillage ; avec une gestion privée, le prix de l'eau est nettement supérieur au coût d'exploitation.

Dans les trois cas, les pouvoirs publics doivent pouvoir contrôler le prix et la qualité des services associés à l'eau.

#### **i) L'eau a un coût : son extraction, son traitement et sa distribution occasionnent des dépenses.**

Si l'eau a un coût, elle devient un bien, une marchandise. Dans la mesure où l'eau a un coût, qui la paye, les deniers publics ou les consommateurs?

La prise en charge par les deniers publics, la collectivité, sous forme d'impôts pose le problème de la répartition de l'eau dans la population. Ainsi, là où la distribution de l'eau dans la population n'est pas homogène, faire payer tout le monde revient à faire payer la collectivité pour quelques-uns.

L'intérêt d'une gestion publique est la facilité de contrôle.

A contrario, si le consommateur paye, chaque citoyen est isolé, ce qui crée de fait l'absence d'une masse citoyenne face à l'exploitant. Cette situation neutralise le pouvoir des consommateurs face à l'exploitant, en particulier du point de vue des contrôles.

#### **(iii) La loi de l'offre et de la demande ne peut réguler de manière satisfaisante la distribution de l'eau sur la planète.**

L'eau a un coût, or de nombreuses personnes ne sont pas solvables, donc ne peuvent payer leur eau ! Cela pose le problème du rôle du service public mondial dans le domaine de l'eau : la gratuité des besoins vitaux en eau et la forte taxation des grosses consommations peuvent-elles être mise en place en dehors du service public?

Si on privatise sans possibilité de réaliser des contrôles fiables, alors, c'est la loi du marché qui régule la distribution planétaire de l'eau, ce qui implique une partie de l'humanité privée d'eau : celle qui n'est pas solvable.

Si le coût de l'eau est payé par le service public, il en découle une déresponsabilisation du consommateur concernant l'aspect quantitatif de sa consommation.

## 1. **Raymond AVRILLIER :**

Raymond Avrillier a fait une action sur dix ans pour la reprise du contrôle, par le service public, de la distribution de l'eau et de son assainissement à Grenoble, vendus par corruption à la Lyonnaise. " Ce n'est pas la Lyonnaise mais les dirigeants politiques qui étaient responsables ", précise-t-il.

Le débat sur l'eau est difficile à avoir dans la presse, parce que les oligopoles de l'eau contrôlent également les médias : TF1 c'est Bouygues ; M6, c'est la Lyonnaise ; Canal+, c'est la Générale (Vivendi).

### Raymond Avrillier fait l'historique de l'intervention des grands groupes financiers français dans le domaine de l'eau.

A l'origine, la décentralisation des pouvoirs en France confère aux collectivités locales différentes responsabilités et en particulier la gestion de l'eau sur la commune. Le manque de compétences et de moyens des plus petites d'entre elles a engendré la Délégation des Services Publics (DSP). Cela implique que certaines collectivités locales confèrent par manque de compétence, de moyens et de personnel, la gestion de la distribution et de l'assainissement de l'eau à des groupes privés.

Les DSP, qui ont été établies pour des durées très longues (30 ans et plus), ont directement transformé les consommateurs en marché captif. Ces marchés captifs ont assuré aux groupes financiers une solidité de leur activité, des rentrées d'argent régulières et programmables et des bénéfices très conséquents.

Consolidés par les DSP, ces groupes se sont alors étendus aux marchés européens de l'eau puis au marché mondial, en s'intéressant aux Pays en Voie de Développement "prometteurs" économiquement.

-> La France porte une responsabilité au niveau international dans la croissance extrêmement rapide de ces groupes puisque c'est sur les marchés français captifs que ces groupes ont conforté leur solidité.

-> Si on avait exercé notre citoyenneté dans chaque village, localement, on n'en serait pas là au niveau mondial.

Soulignant l'action citoyenne, Raymond Avrillier évoque le **réseau "Aqua Révolte"** <sup>(1)</sup>, en soulignant que cela peut constituer le noyau d'une structure de contrôle international. Pour Raymond Avrillier, la question fondamentale est le contrôle public du service de l'eau, quel qu'en soit le mode de gestion. Ensuite, il évoque les méthodes d'acquisition de l'information

---

<sup>(1)</sup> cf. Annexe

concernant le marché de l'eau <sup>(2)</sup>. Enfin, il dit que récupérer la gestion de l'eau dans le service public, c'est récupérer :

- une bonne possibilité de contrôle,
- orienter les bénéfices éventuels vers les caisses publiques

Les conclusions de Raymond Avrillier :

- la valeur de l'eau est inestimable,
- le marché de l'eau est un enjeu gigantesque, au niveau financier et du pouvoir,
- il faut exercer le contrôle citoyen, absolument.

Bernard Ginisty dit à ce moment-là que Raymond Avrillier redonne une méthode aux citoyens pour faire le lien entre le fait d'exercer sa citoyenneté et les enjeux mondiaux : il donne de l'envergure à la citoyenneté.

**1. Marc VERICEL :**

**Une loi de 1992 stipule que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation et qu'elle appartient à tous.** Deux conséquences sont à en tirer :

- chacun doit disposer de son minimum vital en eau,
- l'eau ne devrait pas être un bien commercialisable comme les autres puisqu'elle appartient à tous.

Marc Véricel estime que l'on n'a donc pas le droit de faire des bénéfices, des profits, sur un tel bien puisqu'il est vital. Il considère que le prix de l'eau doit couvrir l'exploitation de l'eau uniquement.

La situation de **St Etienne** peut se résumer comme suit :

Phase 1 - La municipalité stéphanoise engage des dépenses très importantes pour des opérations de prestige, d'où un budget municipal très déséquilibré.

Phase 2 - La municipalité augmente le prix de l'eau de 120 % sur deux ans.

Phase 3 - L'activité étant rentable, la municipalité délègue le service de l'eau à un groupe privé.

Après réaction des citoyens, le tribunal administratif invalide l'augmentation des 120% mais le contrat reste aux mains du groupe privé ; le bénéfice est limité à l'acte de concession, qui reste relativement important.

Le prix pratiqué par les privés est entre 25 et 30% supérieur au coût d'exploitation, ce qui est

---

<sup>(2)</sup> Malheureusement, l'enregistrement s'arrête juste à ce niveau de l'intervention de R. Avrillier pour reprendre quelques minutes plus tard.

loin de l'idée que le prix de l'eau ne devrait que couvrir le prix de son exploitation.

Par ailleurs, la concurrence n'existe pas sur le marché de l'eau : les trois groupes privés préfèrent s'arranger entre eux, les contrats passés sont opaques et ambigus. Ce fonctionnement s'inscrit contre la **loi Sapin qui traite des conditions de passation des marchés**.

Enfin, aucune loi concernant la limitation des abus par les sociétés privées (bénéfices colossaux) n'existe, ni aucune loi concernant la mise en place du contrôle des exploitants.

Daniel Faudry explique que la nationalisation de l'eau dans le cadre d'un établissement public national n'est pas forcément une bonne garantie de gestion de l'eau, en raison des nombreuses disparités géographiques, géologiques, techniques qui existent entre les régions. Les décisions doivent prendre en compte les particularités de chaque région et éviter l'uniformisation.

En revanche, ce qui constituerait à ses yeux une bien meilleure garantie pour les citoyens, c'est d'avoir un **organisme de contrôle sur le plan national, une haute autorité avec des moyens importants** et d'autre part, au niveau local, **donner aux usagers des moyens de contrôle et d'investigation suffisamment importants pour garantir l'obtention d'informations pertinentes**, base nécessaire d'une action intelligente et efficace.

#### **4. Débat avec le public et les intervenants :**

Plusieurs spectateurs, par leurs questions, sortent du débat sur la marchandisation de l'eau pour soulever de manière élargie plusieurs points :

- i) La question du pouvoir des médias d'une part et l'absence de réelle liberté des médias détenus par des sociétés privées d'autre part.
- ii) Le contrôle citoyen est également nécessaire au niveau de l'agriculture biologique. Mais s'il est possible de vérifier aisément la tenue du cahier des charges d'un petit producteur " bio " local, il est beaucoup plus difficile de contrôler la validité de l'appellation " bio " en grande surface.
- iii) Y a-t-il un lien entre la qualité de l'eau et son origine ?
- iv) Le problème de l'eau est un problème politique. Or la politique se fait par des représentants qui, parce qu'ils représentent des gens, d'une certaine façon, les absentent. Comment pourrait-on se représenter la représentation ?

Marc Véricel répond au point iii) en soulignant **que le principal problème concernant la qualité de l'eau ne tient pas à son origine, mais au fait d'arriver à concilier quantité et qualité**, notamment dans les pays du Sud où la croissance urbaine est très forte. Il est devenu aujourd'hui indispensable de traiter l'eau pour répondre à la demande colossale des villes, et le cas de Grenoble qui distribue une eau non traitée fait figure d'exception parmi les grandes villes françaises.

Jean-Luc Cipièrè répond au point iv) en affirmant qu'il n'y a pas d'hommes politiques, mais des élus et qu'on ne peut opposer travail de l'élu et absence citoyenne. **Le temps de la**



**délégation temporaire de notre dimension politique de citoyen doit être révolu.** Il s'agit de mettre en place une continuité permanente du contrôle des mécanismes de fonctionnement de la société, par un travail commun des citoyens et des élus.

Bernard Ginisty appuie cette idée en affirmant qu'il ne s'agit pas de charger les élus de toutes nos démissions et qu'**être citoyen, au-delà des mots, passe par un travail, des actions concrètes et des résultats.**

Un spectateur reprend la parole pour soulever deux points :

- i) N'y a-t-il pas une complicité nationale et internationale, voire de la corruption, dans les pays du tiers-monde, entre sociétés travaillant dans le domaine de l'eau, à des fins d'enrichissements personnels et non d'accès pour tous et une eau de qualité ?
- ii) Le traitement quasi systématique de l'eau ne risque-t-il pas d'entraîner une mondialisation du goût ?

Daniel Faudry répond sur ce dernier point que l'eau aura toujours un goût différent, sauf si on distribuait une eau complètement distillée et déchargée de tous sels minéraux, malgré une certaine uniformisation des traitements de l'eau. Le traitement sera d'autant plus coûteux que l'on désirera une eau agréable à boire, en plus d'être potable.

Bernard Ginisty remarque que *cocacola* est plus dangereux actuellement en matière de mondialisation du goût.

Raymond Avrillier intervient ici pour recentrer le débat. Il rappelle que le thème posé par la marchandisation de l'eau est celui des services publics, des **réseaux publics**, qui constituent un marché mondial considérable, le marché du XXI<sup>ème</sup> siècle, et en particulier l'un des marchés principaux du prochain siècle entre le Nord et le Sud.

Lorsqu'on discute de l'eau, précise Raymond Avrillier, on peut également évoquer les réseaux similaires de collecte et de traitement des déchets, de chauffage urbain, d'approvisionnement en énergie, de transports publics, de télécommunications où il s'agit, là encore, d'une "**logique de réseaux**".

Dans ces domaines d'infrastructures, l'enjeu mondial des investissements s'est élevé, entre 1984 et 1995 à 665 milliards de \$U.S., et on pense qu'ils vont être encore plus importants dans les années à venir.

C'est en effet un domaine stratégique. **Prendre un réseau c'est prendre le pouvoir, prendre l'eau c'est prendre le pouvoir.** Dans une collectivité l'essentiel de la politique publique passe d'abord par le contrôle des infrastructures, c'est à dire la gestion des réseaux avant le contrôle des équipements, mais cela n'est pas visible : on inaugure, en tant qu'élu, un bâtiment municipal, une école, rares sont les inaugurations de réseaux d'égout ou de réseaux d'approvisionnement en eau.

On peut voir la dégradation des bâtiments publics, on ne voit pas celle des réseaux. On connaît le coût d'une voirie, d'un élément d'équipement public, en revanche, on ne connaît pas le coût des réseaux.

Raymond Avrillier attire l'attention de l'auditoire sur **la dégradation du contrôle public, du pouvoir politique dans la gestion du bien commun**, c'est-à-dire la dégradation de ce qui fait l'essence de l' élu.

L'idée d'ATTAC et du Groupe de Lisbonne (*voir la partie C sur le Contrat Mondial de l'Eau*) est d'avancer que l'eau est le bien commun, mondial, patrimonial de l'humanité. Or dans les faits, les collectivités ont vu décroître leur patrimoine, leurs actifs, de manière considérable : **notre patrimoine, ce sont aussi les réseaux d'eau ; les mettre en gestion privée pendant trente ans, c'est perdre une partie du patrimoine**, même si c'est pour une durée limitée. L'évolution du service public à la française tend vers un appauvrissement considérable du patrimoine public, du bien commun. Cet appauvrissement à la Thatcher/Blair et la délégation du service public sont à analyser du point de vue de leurs incidences sur le fonctionnement de la société, d'autant plus qu'ils se généralisent au niveau mondial.

Un spectateur revient sur les propos de Daniel Faudry évoquant un organisme de contrôle pouvant garantir la qualité du service de distribution indépendamment de son mode de gestion, public ou privé ; il pose deux questions :

- i) Comment un petit organisme de contrôle local peut-il résister à un grand groupe financier ?
- ii) Quels sont les moyens pour récupérer au sein du service public un service délégué depuis trente ans à un groupe privé?

Daniel Faudry répond à la deuxième question en affirmant, **qu'en théorie, au bout de trente ans, la collectivité territoriale peut récupérer le service concédé**. Il n'existe pas d'obstacles juridiques à cela, les obstacles seraient plutôt d'ordre économique et de philosophie politique : des habitudes solidement ancrées font qu'il existe très peu d'exemples de services concédés qui reviennent ensuite à la collectivité concédante.

Sur la première question, Daniel Faudry explique qu'à son avis les exemples de Grenoble et de Saint-Etienne démontrent **qu'un petit groupe de gens décidés peut faire reculer une municipalité et des grands groupes privés** mais qu'il faut de la détermination et de la suite dans les idées. Il rappelle qu'en 1990 à Saint-Etienne, lorsque la " bataille " a commencé, celle-ci était menée par 4 ou 5 personnes. Ce n'est qu'après le jugement du tribunal administratif qui donna raison à ce petit groupe d'opposants que les citoyens furent plus nombreux à s'impliquer.

## C. LE CONTRAT MONDIAL DE L'EAU (CME)

[expliqué en détails dans *Le Manifeste de l'Eau*, par Riccardo Petrella (éd. Labor, 1998)]

### Présentation du Contrat Mondial de l'Eau par Jean-Luc CIPIERE.

Aucun système de gestion de l'eau et de distribution de l'eau n'étant actuellement satisfaisant, le CME a la volonté d'ouvrir des perspectives sur ce qui pourrait être mis en place au niveau mondial pour aller vers des approches plus satisfaisantes.

Fin 1997, à l'initiative du **Groupe de Lisbonne** et de la **Fondation Mario Suarez**, 22 personnalités se réunissent et créent le comité promoteur du CME, qui s'appuie sur un principe fondateur : l'eau est un bien commun, patrimonial et mondial de l'humanité<sup>(3)</sup>.

Les finalités de ce contrat sont :

- i) **Promouvoir l'accès à l'eau potable pour tous.** Plus de 1,4 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable. C'est pourtant un droit politique, individuel, inaliénable. Cela passe par le désarmement des conflits autour de l'eau.
- ii) **Promouvoir une gestion solidaire, durable et intégrée de l'eau** qui implique un triple devoir de responsabilités individuelles et collectives : un devoir vis à vis de la population mondiale, des générations futures et de l'écosystème Terre. Cela veut dire la réduction des gaspillages, de nouveaux modes d'irrigation, un moratoire sur les grands barrages et la mise en place de réseaux d'assainissement pour les 650 villes qui dans 20 ans compteront plus de un million d'habitants (dont 600 en Asie, Afrique, Amérique Latine et ex-URSS).

Une conviction est fondatrice du CME : l'eau est une affaire de citoyenneté et de démocratie. D'où l'absolue nécessité du contrôle sur les systèmes de gestion et de distribution, domaine de la démocratie directe et participative. Le domaine de l'eau dépasse les compétences des ingénieurs, des techniciens, des banquiers : l'usager, qu'il soit solvable ou non, a un rôle déterminant à jouer.

Propositions d'action pour parvenir à ces objectifs par la mise en place de 2 réseaux : un collectif mondial de l'eau, un réseau des parlements de l'eau.

1- **Un collectif mondial de l'eau** (réseau qui s'appuie sur l'organisation de la société civile)

Le collectif mondial de l'eau va organiser au cours des 6 prochaines années, deux campagnes mondiales : la première, "**3 milliards de robinets**", concerne l'accès pour tous à l'eau potable, la deuxième, "**vivre dans les villes**", concerne la mise en place des systèmes d'assainissement des 600 villes du Tiers Monde de plus d'un million d'habitants.

Pour la conduite de ces deux campagnes, le collectif du CME propose l'**engagement du monde bancaire et financier pour constituer un fond** pour ces 600 villes. Ce fond serait alimenté par un prélèvement des banques et des sociétés d'assurances de 0,01% sur leurs propres transactions financières<sup>(4)</sup>.

---

<sup>(3)</sup> ...Il s'agit d'affirmer et de mettre en pratique une vision de l'eau non pas comme "res nullus" ("bien de personne"), mais comme "res publica"... In *Le Manifeste de l'Eau* (p. 24)

<sup>(4)</sup> ... notre proposition implique non seulement que les banques (dans leur définition la plus large) effectuent une redistribution - partielle et limitée - de leur valeur ajoutée, au bénéfice des 600 villes du monde plutôt qu'à leurs actionnaires, mais aussi que les sociétés spécialisées dans les œuvres de construction et les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement y participent sur une base coopérative et solidaire... In *Le Manifeste de l'Eau* (p. 126-127).

Deux remarques :

(a) ça ressemble à s'y méprendre à la Taxe Tobin et pourtant, il n'y a pas eu de collusion entre Attac et les promoteurs du CME pour établir cette modalité de financement.

(b) pourquoi prélever sur les transactions financières? Parce que, par exemple, la Lyonnaise réalise moins de 30% de son chiffre d'affaire sur l'eau mais plus de 70% sur des activités dérivées (essentiellement sur les marchés financiers).

## 2- Un réseau de Parlements pour l'Eau, bien commun mondial.

Le réseau des parlements pour l'eau publiera, dès l'an 2000, une **lettre ouverte au monde** (résumé du CME) **signée par 12 parlementaires**. Il va en outre organiser une conférence des Parlements pour l'Eau à la fin 2001, à Valencia (Espagne), ville symbolique : c'est à Valencia que le tribunal de l'eau, organisation communautaire et populaire, continue à exercer ses pouvoirs judiciaires, depuis 1492.

Le réseau des Parlements de l'eau surgira d'Assemblées parlementaires nouvellement créées à l'échelle des bassins inter-étatiques aquifères (au nombre de 215 dans le monde) et soutiendra la création d'un **Tribunal Mondial de l'Eau**, ainsi que d'un **Observatoire mondial des droits économiques et sociaux de l'eau**, afin d'élaborer un **droit mondial de l'eau**. L'objectif à terme est la création d'un **Parlement mondial de l'eau** qui devrait représenter, dans une phase initiale, une sorte d'audition parlementaire publique mondiale de l'eau.

Enfin, pour mettre en avant l'ensemble de ces actions, le collectif propose la création d'une **association CME** qui serait une institution réseau, avec une fonction d'encadrement et une fonction scientifico-politique.

Son activité principale, une fois lancé le réseau des Parlements et le collectif mondial, sera de publier tous les ans (à partir de 2001) le **Rapport Mondial de l'Eau**, en étroite collaboration avec l'Observatoire.

**Ce sont là des propositions précises déjà mises en route. Attac-Rhône va les promouvoir et lancer un groupe de travail sur le sujet de la marchandisation de l'eau.**

Daniel Faudry prend la parole et insiste sur la nécessité d'une prise de conscience du problème de l'eau à l'échelle mondiale car ce sont dans les pays du Sud, essentiellement, que se posent les problèmes d'accès à l'eau. Nos petits problèmes des gens du Nord sont des détails par rapport aux problèmes d'approvisionnement à Buenos Aires ou à Sao-Paulo. Ce sont des pays où les administrations publiques en charge du problème n'ont pas réussi à amener de l'eau pour tous.

Sous la pression de l'idéologie libérale dominante, on confie aux entreprises privées la recherche de solutions à des problèmes que les administrations publiques n'ont pas su résoudre. Les sociétés ont, en outre, un atout majeur, elles ont une capacité d'investissement que les administrations publiques n'ont pas : la Lyonnaise des Eaux, par exemple, peut emprunter pour créer des réseaux car les banques ont confiance en elles parce qu'elle se fait payer l'eau qu'elle vend. Les banques, par contre, ne voulaient pas prêter au roi du Maroc, au gouvernement argentin ou philippin pour réaliser ces mêmes réseaux car elles savaient que ces gouvernements ne pourraient rembourser, incapables qu'ils étaient de se faire payer l'eau.

Il y a donc **urgence pour une prise de conscience mondiale, pour mettre en place des systèmes de contrôle**, car c'est dans les pays les moins armés que le problème du contrôle des grandes entreprises va se poser avec la plus grande acuité.

Thomas d'Aquin Yameogo fait remarquer que le CME est encore à peu près inconnu en Afrique, et que lui-même n'en a appris l'existence qu'en Europe.

Raymond Avrillier prend la parole pour exprimer ses réserves sur l'initiative du CME et du livre qui le présente, *Le Manifeste de l'Eau* : ont contribué à l'élaboration de *Le Manifeste de l'Eau*, Raoul Alfonsin, ex-président de la république d'Argentine, qui n'a pas particulièrement brillé en matière de démocratie, ainsi que le prince Laurent de Belgique, des sénateurs, parlementaires, des membres de gouvernements et des représentants d'instituts sur l'eau, ce qui peut apparaître suspect, d'autant, précise-t-il que derrière des organismes de contrôle de l'eau qui s'appellent office ou institut international de l'eau se cache presque toujours une logique de privatisation et de financement des multinationales de l'eau.

**Raymond Avrillier nous met en garde sur le fait que, derrière *Le Manifeste de l'Eau*, plein de bonnes intentions, se cache peut-être une nouvelle logique de marché.**

Raymond Avrillier précise qu'il a rencontré, lors d'un débat à Grenoble, Riccardo Petrella, celui au nom duquel est signé le manifeste, et que leurs échanges furent parfois un peu vifs. Raymond Avrillier déplore en effet que **rien n'est dit, dans ce manifeste, sur le contrôle par les usagers, les contribuables, les collectivités territoriales, les états nationaux, dans ce domaine de l'eau.**

Il rappelle alors les propos émis au cours de la première partie du débat : Les comités d'usagers sont utiles s'ils ont des réels moyens de contrôle, et de même, l'idée du CME de considérer l'eau comme un patrimoine mondial commun est excellente, mais attention que derrière ne se cache pas une nouvelle fois la logique de marché.

Ce contrat doit être passé entre des gens éclairés, et ne doit pas être un contrat de délégation de service publique.

Jean-Luc Cipièr dit qu'il partage cette évaluation des risques, mais il ajoute **que les 22 personnalités à l'origine du CME ne porteront pas seules ce projet**, ne garantiront pas qu'il soit dévoyé de son objectif d'origine. **La seule chose qui garantira cela sera l'investissement citoyen, les associations citoyennes.**

Daniel Faudry conclut en disant qu'un des thèmes principaux de cette journée est la **responsabilité citoyenne**. Il regrette que le débat n'ait pas insisté sur les insuffisances **d'un système qui fait que la démocratie locale est totalement bafouée en permanence**. Il ajoute, à titre d'exemple, qu'un élu lui fit récemment la réflexion suivante : " Nous faisons ce que nous voulons, votre seul droit est de revenir dans 6 ans ".

D'autres bloquent le fonctionnement des **commissions d'usagers**, tel ce président de syndicat qui, ayant dû se soumettre et accepter une commission d'usagers, décida de son propre chef d'exclure toute discussion concernant le financement des travaux et de la réalisation d'un réseau d'eau, dès la première commission consultative.

**Tels sont les abus, ainsi est bafouée la démocratie, en premier lieu parce que la participation des usagers n'est pas réglementée.**

Il ajoute que les textes disent seulement que le président d'un syndicat ou le maire a obligation de créer une commission d'usagers, et encore, cela ne concerne pas les petites communes rurales mais seulement les communes de plus de 1 500 habitants.

La première des choses à faire pour aller dans le sens d'une démocratie et d'un citoyen qui s'implique d'avantage, c'est de demander à **réformer ce système et à le compléter par des**

**mesures qui permettent réellement l'accès de l'utilisateur à une citoyenneté qu'il ignore totalement actuellement.**